

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE
DES ILES SOUS-LE-VENT

DELIBÉRATION MUNICIPALE

N° 108/22 du 30 novembre 2022

Autorisant l'ouverture d'une 8^{ème} ligne téléphonique mobile en faveur du service technique.

Convocation N° 342/22 du 24 novembre 2022	L'an deux mille vingt et deux, le 30 du mois de Novembre le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 24 novembre 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme MANEA épouse TAEA Jeannette		X	Donne procuration à Mme TAAE Naiva, conseillère municipale de Avera												
Date d'affichage de la délibération 02 DEC. 2022	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme AHARA épouse RUA Liliane	X		Secrétaire de séance												
Nombre de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	Donne procuration à M. MOUTAME Thomas, Maire												
<table border="1"> <tr><td>En exercice</td><td>27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td>14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>23</td></tr> <tr><td>Absents</td><td>4</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>4</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>27</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	23	Absents	4	Représentés	4	Votants	27	6. Mme TAAE épouse TEPU Naïva	X		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	23															
Absents	4															
Représentés	4															
Votants	27															
	7. M HIRO Toni, Tuteraiponi, Pierre		X	Donne procuration à Mme. GOUPIL Juliana, conseillère municipale de Avera												
	8. Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui		X	Donne procuration à M. BUTSCHER Roland, conseiller municipal de Puohine												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme. RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe au Maire	10. Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia		X	Donne procuration à M. ROOPINIA Myron, 2 ^{ème} adjoint au Maire												
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Donne procuration à Mme MASSE Armelle, Maire déléguée de Puohine												
	12. Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai		X	Donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe au maire												

Délibération municipale n° 108/22 du 30 novembre 2022

Autorisant l'ouverture d'une 8^{ème} ligne téléphonique mobile en faveur du service technique.

	14. Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Donne procuration à Mme MARAHITI Ariana, conseillère municipale de Opoa
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<u>Sens du vote :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Unanimité Adoption 26 Rejet 0 Majorité Nombre voix « Pour » Nombre de voix « Contre » Nombre de voix « Abstention »	17. Mme TUHEIAVA Odette épouse TAUATITI	X		
	18. M. BECQUET Patrick		X	Donne procuration à M. TERIIHAUNUI Hiomai, conseiller municipal de Avera
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela		X	Donne procuration à M. EBB Moïse, Maire délégué de Opoa
	23. Mme MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	Donne procuration à Mme AHUTORU-NEUFFER Rosina, conseillère municipale de Opoa
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Donne procuration à Mme. TAUATITI Odette, conseillère municipal de Avera
	26. Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la liste des lignes téléphoniques « portables » ouvertes par la commune ;
- Vu** les offres d'abonnement de la société « Vini » ;

Délibération municipale n° 108/22 du 30 novembre 2022

Autorisant l'ouverture d'une 8^{ème} ligne téléphonique mobile en faveur du service technique.

Ouï l'exposé du Maire.

Considérant la nécessité d'ouvrir une nouvelle ligne téléphonique afin de permettre aux équipes techniques d'assurer efficacement leurs différentes missions, notamment sur les chantiers, au regard de l'étendue de la commune et de leur plan de charge.

Considérant la nécessité de pouvoir joindre à tout moment les différents interlocuteurs et partenaires afin d'optimiser le fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 30 novembre 2022.

ADOPTE

Article 1^{er} : Le Conseil municipal approuve l'ouverture d'une ligne téléphonique mobile en faveur du service technique.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le contrat d'ouverture d'une ligne téléphonique mobile d'un montant de 2.700 F CFP (Forfait *Vini nui 20 Go*).

Article 3 : Les dépenses seront imputables à l'article 6262 en section de fonctionnement du budget général - exercice 2022.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 30 novembre 2022,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire de la commune de TAPUTAPUATEA




Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le **02 DEC. 2022**
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le **02 DEC. 2022**




Le Maire